



Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Centre ministériel de valorisation des ressources humaines

Centre de valorisation des ressources humaines de Mâcon

**NOTICE EXPLICATIVE**  
**DU CONCOURS PROFESSIONNEL DE**  
**CHEF(FE) D'EQUIPE D'EXPLOITATION PRINCIPAL(E) DES TPE**  
**SESSION 2026 - (DIRCE/DIRMC)**

Date limite d'inscription :	<b>Lundi 16 février 2026 pour la DIRCE</b>
	<b>Vendredi 20 février 2026 pour la DIRMC</b>
Date de l'épreuve écrite :	<b>2 avril 2026</b>
Date de l'épreuve orale (à Clermont-Ferrand) :	<b>du 18 au 22 mai 2026</b>

*En application des dispositions de l'arrêté du 26 février 2019, et sous réserve de signature des arrêtés préfectoraux fixant l'ouverture du concours et le nombre de postes offerts au titre de l'année 2026, un concours professionnel est organisé pour le recrutement de chef(fe) d'équipe d'exploitation principal(e) des travaux publics de l'Etat, pour les DIR Centre Est et Massif Central.*

## **DÉPÔT DES DOSSIERS**

### **Pour la DIR CENTRE EST**

Le dossier d'inscription et les pièces justificatives éventuelles devront :

- être enregistrés sur le portail «[demarche.numerique.gouv.fr](https://demarche.numerique.gouv.fr)»\* (anciennement démarches simplifiées) ou sur l'adresse mail dédiée\* **au plus tard lundi 16 février 2026 à 12h (heure de Paris)**  
\* cf avis de recrutement
- Tout dossier, sans accusé réception sera considéré rejeté (exemple : dossier incomplet à la date de clôture des inscriptions)

### **Pour la DIR MASSIF CENTRAL**

Les demandes d'inscription seront obligatoirement présentées sur le formulaire spécifiquement établi pour ce concours.

Les dossiers d'inscription devront **IMPÉRATIVEMENT** être transmis à la DIRMIC.

Le dossier d'inscription et les pièces justificatives éventuelles devront être:

- confiés aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe d'expédition puisse être oblitérée à la date du **vendredi 20 février 2026**, au plus tard, le cachet de la poste faisant foi (à l'adresse indiquée dans la présentation générale) ;
- déposés au plus tard **le vendredi 20 février 2026 (à 16h00)** au siège de la DIR MASSIF CENTRAL à l'adresse **indiquée dans la présentation générale**
- envoyé par mail le **vendredi 20 février 2026** au plus tard, (à l'adresse mail indiquée dans la présentation générale) ;

Tout dossier déposé après **le vendredi 20 février 2026** ou parvenant à la DIRMIC dans une enveloppe dont le cachet de la poste est postérieur à la date de clôture des inscriptions du **vendredi 20 février 2026** sera rejeté.

**En aucun cas les dossiers ne seront transmis au Service des concours du ministère à Paris ou service Recrutement du CVRH de Mâcon.**

# **COMMENT REMPLIR VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION (en ligne pour la DIRCE, papier pour la DIRMIC)**

## **Rubrique I : IDENTIFICATION ET DOMICILE**

Bien indiquer tous vos prénoms.

## **Rubrique II : CENTRE D'EXAMEN**

Les candidats s'inscrivent au concours ouvert pour **un seul service** où des emplois sont offerts.

<b>DIR Centre Est</b>	<b>DIR Massif Central</b>
-----------------------	---------------------------

## **Rubrique III : CONDITIONS**

Peuvent se présenter au concours professionnel de chef(fe) d'équipe d'exploitation principal(e), les **agents d'exploitation principaux** remplissant les conditions statutaires **au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours** :

- être en activité, en détachement, en congé parental au premier jour de l'épreuve écrite ;
- avoir atteint le 5e échelon de leur grade et compter au moins quatre ans de services effectifs dans leur grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de la catégorie C ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

## **Rubrique IV : HANDICAP**

Si vous êtes travailleur en situation de handicap, vous devez impérativement produire :

- Au moment de l'inscription, l'attestation de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) délivrée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées en cours de validité.
- Ultérieurement, l'avis de cette même commission reconnaissant la compatibilité du handicap avec l'emploi postulé.

Vous pouvez bénéficier d'aménagements particuliers de par votre qualité de travailleur handicapé, en fonction de la nature de votre handicap ou du degré de votre invalidité (installation dans une salle spéciale, temps de composition majoré d'un tiers, utilisation d'une machine à écrire ou assistance d'une secrétaire) à condition de le mentionner dans votre dossier d'inscription (Rubrique IV) et de produire, soit une attestation de la CDAPH (anciennement COTOREP) soit un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'administration, exerçant dans votre département de résidence, déterminant les aménagements particuliers dont vous devez bénéficier (formulaire pour la visite médicale à demander à l'administration).

## **Rubrique V : RE COURS A LA VISIOCONFERENCE POUR L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION**

En application de l'article 3-1° du décret n° 2024-759 du 7 juillet 2024\* fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique, le recours à la visioconférence peut être demandé, lors de l'inscription et **au plus tard le 11 mars 2026**, UNIQUEMENT par les candidats en situation de handicap, en situation de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite.

**Les candidats doivent produire un certificat médical de moins de six mois délivré par un médecin agréé et comportant la mention de l'aménagement relatif à la visioconférence.**

\* *L'arrêté d'ouverture indique si le recours à la visioconférence pour passer des épreuves orales, auditions ou entretiens dans les conditions prévues peut être demandé : en situation de handicap, en situation de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite.*

## **Rubrique VI : ENGAGEMENT**

Vous devez obligatoirement certifier votre dossier d'inscription pour qu'il soit valable

## **Rubrique VII : RÉCAPITULATIF DES PIÈCES JOINTES AU DOSSIER D'INSCRIPTION**

Reportez dans ce cadre l'intitulé des pièces justificatives que vous transmettez. Assurez-vous que toutes les pièces et justificatifs nécessaires sont joints.

### **Annexe 1 : État des services accomplis**

Les pôles Ressources Humaines des DIR CENTRE EST et DIR MASSIF CENTRAL disposent de l'état des services de leurs agents (annexe 1 du dossier d'inscription).

### **ATTENTION :**

En cas d'admissibilité au concours professionnel de chef(fe) d'équipe d'exploitation principal(e) des TPE, et au plus tard le **07 mai 2026**, vous devrez remplir et renvoyer **votre dossier RAEP** (reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle) par mail à l'adresse suivante :

**concours.cvrh-macon@developpement-durable.gouv.fr**

**avec copie à**  
**christelle.domy@developpement-durable.gouv.fr**

**Nota : Si vous n'avez pas reçu votre convocation une semaine avant la date de l'épreuve écrite, vous devez prendre contact avec le bureau des concours du CVRH de Mâcon (Tél : 06 81 74 03 23)**